



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Ligne ferroviaire Serqueux-Gisors

Question écrite n° 2190

Texte de la question

M. Patrice Martin appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur la fermeture brutale en juillet dernier de la ligne SNCF Serqueux-Gisors et ses conséquences. La région Normandie a en effet annoncé cette fermeture, effective seulement quatre jours après l'annonce, invoquant une perte annuelle de 1,7 million d'euros pour des recettes de 45 000 euros, ce qui illustrerait le manque de fréquentation de cette ligne. Cependant, il apparaît que les conditions n'étaient pas réunies pour attirer les voyageurs, avec une fréquence de desserte très faible et aucun train en journée, sans étude de fréquentation préalable. En conséquence, la ligne fonctionnait avec seulement 6 passagers pour une capacité d'environ 140. Compte tenu de l'investissement de 370 millions d'euros consenti entre 2010 et 2020 pour moderniser cette ligne, cette fermeture est regrettable, car le pays de Bray reste une zone enclavée, marquée par des fermetures d'usines et un fort besoin de connexion aux bassins d'emploi de Rouen et Paris, ainsi qu'aux services de santé, à la culture, aux loisirs et au tourisme local. Avec l'émergence du projet SERM dans la métropole rouennaise, labellisé le 27 juin 2024 et inscrit au protocole mobilité 2023-2027 du contrat de plan État-région, des perspectives de désenclavement des territoires en Seine-Maritime sont possibles. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement envisage pour remettre en service cette ligne et pour garantir sa pérennité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif à l'offre et de la qualité des services ferroviaires régionaux proposés aux usagers et a pleinement conscience de leur importance pour la cohésion des territoires et, en particulier, pour la vitalité des zones rurales souvent défavorisées en matière d'offres de mobilité. Il convient toutefois de rappeler qu'entre Serqueux et Gisors, la ligne relève des services régionaux de voyageurs organisés par la région Normandie. En tant qu'autorité organisatrice des services ferroviaires d'intérêt régional, la Région est donc la seule compétente pour définir les dessertes de son territoire, en fonction de l'analyse qu'elle fait des besoins de mobilité des usagers et au regard de ses priorités budgétaires. Elle a ainsi estimé, au regard de la fréquentation de la ligne (6 passagers en moyenne pour une capacité d'environ 140) et du coût annuel d'environ 1,7 millions d'euros, que le service n'était pas viable. Elle a en revanche mis en place la ligne « NomadCar » 527 entre Gisors et Serqueux.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2190

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6087

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4597